



• AGRIBIO 04 •
Les Agriculteurs BIO des Alpes
de Haute-Provence



• AGRIBIO 05 •
Les Agriculteurs BIO des Hautes-Alpes

Programme de formations Premier semestre 2019

**Groupe des producteurs bio
des Alpes de Haute-Provence**
Agribio 04 - Village Vert - place de Verdun -
04300 FORCALQUIER - 04.92.72.53.95
agribio04@bio-provence.org

**Groupe des producteurs bio
des Hautes-Alpes**
Agribio 05 - 8ter rue Capitaine de Bresson -
05000 GAP - 04.92.52.53.35
agribio05@bio-provence.org

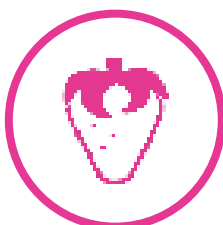
www.bio-provence.org
www.inpact-paca.org



Agronomie



Arboriculture



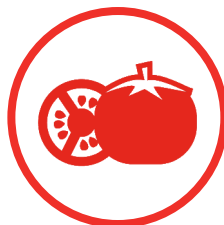
Petits fruits



Gestion de l'exploitation



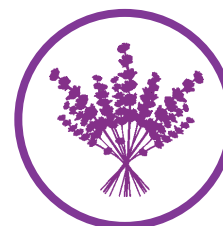
Grandes cultures



Maraîchage



Elevage



PPAM

Pour vous inscrire, rendez-vous en page 26 ou sur
www.bio-provence.org



Programme de formations

Gestion de l'exploitation

29 janvier et 7 février : Convertir son exploitation en bio (04) -page 8-

Agronomie

16 et 17 mai : Connaître son sol grâce aux plantes bio-indicatrices (05) -page 24-

Grandes cultures

5 mars : Agriculture de conservation : raisonner son projet (Alpilles) (04) -page 16-

8 mars : Agriculture de conservation : les clés pour débiter et s'organiser (04 - 13) (04) -page 18-

19 mars : Produire du blé bio en conditions méditerranéennes (04) -page 21-

8 janvier : Produire de la tomate en bio (04) -page 3-

31 janvier : Planification et rotations (05) - page 9-

5 février : Bilan de campagne : variétés et ITK - suite (04) -page 10-

7 mars : Produire de l'aubergine et du melon en bio (04) -page 17-

11 et 12 mars : Engrais verts et couverts végétaux (04) -page 19-

23 et 24 avril : Traction animale (04) - page 23-

Petits fruits

24 et 25 janvier : Cultiver des petits fruits rouges en bio (05) - page 7-

9 et 16 janvier : Se perfectionner dans la culture des PPAM mécanisées (04) -page 5-

23 janvier : Maîtriser la qualité des huiles essentielles (04) -page 6-

6 et 7 février : Produire ou cueillir des PPAM diversifiées pour les circuits courts (04) -page 11-

13 et 14 février : Transformer en cosmétiques ses produits fermiers (04) - page 12-

26 et 27 février : Connaître la réglementation : cosmétiques (04) - page 14-

4 et 5 mars : Transformer mes plantes sauvages et aromatiques (04) - page 15-

28 et 29 mars : Séchage à la ferme de plantes aromatiques et médicinales (04) -page 22-

24 mai : Maîtriser la distillation en PPAM biologiques (04) -page 25-

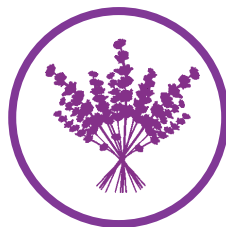
Arboriculture

7 et 8 février : Taille pour l'éclaircissage mécanique (05) -page 4-

19 et 20 février : Calculer son prix de revient (05) -page 13-

11, 12 et 25 mars : Réfléchir, concevoir et préparer son projet agroforestier (04) -page 20-

Fin février- début Mars : Gestion des composts et des fumiers à la ferme (04 ou 05) Elevage





Produire de la tomate en bio

Cette formation est faite pour vous si

Vous souhaitez mieux connaître / vous perfectionner sur l'itinéraire technique de la tomate en bio.

Contenu

Matin :

- Mise en place de la culture
- Planning de production
- Choix variétal : les variétés utilisées en AB, variétés anciennes...
- Protection sanitaire : rotation des cultures, prévention, produits biologiques, protection physique, identification des ravageurs et auxiliaires

Après-midi :

- Désherbage : mécanique, thermique, solarisation...
- Irrigation
- Techniques de palissage et taille

INFOS PRATIQUES

Lieu : Oraison (locaux de la Chambre d'Agriculture 04)

Date : 8 janvier 2019

Horaires : 8h45 - 17h00

Repas : tiré du sac

Intervenants :

Catherine Mazollier, référente maraîchage bio au GRAB

Public : Agriculteurs, porteurs de projet

Prérequis : Aucun

Tarif :

GRATUIT : pour les agriculteurs pris en charge par VIVEA *auton de 50 € à l'ordre de Agribio 04 à faire parvenir par courrier pour valider votre inscription*

Agriculteurs non éligibles au VIVEA nous contacter.

Possibilité de délivrance d'une attestation de formation.

Pour tout renseignement

Mégane VECHAMBRE 04 92 72 53 95 - 06 29 64 24 33 - conseillerppam@bio-provence.



Taille pour l'éclaircissage mécanique (outil Darwin) en abriculture

Cette formation est faite pour vous si

- 1/ vous êtes : arboriculteurs bio ou en conversion
- 2/ vous souhaitez : vous appropriez la méthode d'éclaircissage mécanique

Contenu

Jour 1 :

- Présentation des méthodes d'éclaircissage utilisés par les stagiaires actuellement.
- Présentation des temps de travail et investissement des différentes méthodes d'éclaircissage (chiffres publiés par le FIBL)
- Choix des variétés de pommiers et les stades physiologiques adaptés à l'éclaircissage mécanique.
- Choix des portegreffe, concevoir des haies fruitières de faible épaisseur
- Les bases de la taille des arbres pour l'outil Darwin

Jour 2 :

- Présentations des résultats d'éclaircissage mécanique sur des haies fruitières de faible épaisseur.
- Explications sur le fait que la conduite de l'arbre en taille très longue n'est pas adaptée à l'éclaircissage mécanique.
- Approfondissement de la technique de taille pour obtenir une haie fruitière de faible épaisseur.
- Présentation de la technique de suppression des branches fruitières trop fortes en situation de haies fruitières trop volumineuses

INFOS PRATIQUES

Lieu : Laragne

Date : 7 et 8 janvier 2019

Horaires : 8h45 - 17h00

Repas : tiré du sac

Intervenants :

André FAULLIMMEL, formateur et arboriculteur en alsace

Public : Agriculteurs, porteurs de projet, salariés agricoles

Prérequis : Aucun

Tarif :

GRATUIT : pour les agriculteurs pris en charge par VIVEA *auton de 50 € à l'ordre de Agribio 04 à faire parvenir par courrier pour valider votre inscription*

Agriculteurs non éligibles au VIVEA nous contacter.

Possibilité de délivrance d'une attestation de formation.

Pour tout renseignement

Bertilie Gieu 06 03 07 94 88 ou agribio05@bio-provence.org.



Se perfectionner dans la culture de PPAM mécanisées

Cette formation est faite pour vous si

Vous êtes producteur ou futur producteur de PPAM bio mécanisées (>0,5 ha) et souhaitez améliorer vos itinéraires techniques.

Contenu

Cette formation se déroule sur deux jours avec la possibilité de participer, au choix, à au moins 2 modules par stagiaire.

Le mercredi 9 janvier : Chez Yann Sauvaire, à Saint Jurs (04)

Module 1 (matin) :

- Présentation de la journée et tour de table des participants
- Présentation globale de la filière PPAM biologiques, orientée circuits longs et spécificités de l'herboristerie : comment optimiser la qualité et la quantité des récoltes pour un débouché de gros ?

Module 2 (après-midi) :

- Améliorer son itinéraire technique en culture pérenne : échanges autour des ITK et du matériel
- Spécificités de l'herboristerie
- Visite de terrain chez un producteur expérimenté (parc matériel, parcelles, distillerie, etc.)

Possibilité de prise en charge financière par les

OPCA Le mercredi 16 janvier : en salle, à Oraison (04)

Module 3 (matin) :

- Améliorer son itinéraire technique en culture annuelle : les différents ITK possibles
- Spécificités de l'herboristerie

Module 4 (après-midi) :

- PPAM racines : culture (choix de l'ITK, maladies), récolte (stade et matériel de récolte), nettoyage et séchage
- Spécificités de l'herboristerie
- Témoignage d'un producteur expérimenté (production d'iris pour la société Albert Vieille à Grasse)

INFOS PRATIQUES

Lieu :

- Saint Jurs, chez Yann Sauvaire (plateau de Valensole)
- Oraison (locaux de la Chambre d'Agriculture 04)

Date : 9 et 16 janvier 2019

Horaires : 8h45-17h00

Repas : tiré du sac

Intervenante :

Laetitia BONIN, formatrice et conseillère agricole spécialisée en plantes aromatiques et médicinales biologiques

Public : Agriculteurs, porteurs de projet

Prérequis : Aucun

Tarif :

GRATUIT : pour les agriculteurs pris en charge par VIVEA *auton de 50 € à l'ordre de Agribio 04 à faire parvenir par courrier pour valider votre inscription*

Agriculteurs non éligibles au VIVEA nous contacter.

Possibilité de délivrance d'une attestation de formation.

Pour tout renseignement

Mégane VECHAMBRE 04 92 72 53 95 - 06 29 64 24 33 - conseillerppam@bio-provence.



Maîtriser la qualité des huiles essentielles et des hydrolats

Cette formation est faite pour vous si

Vous produisez ou souhaitez produire des huiles essentielles (et hydrolats) et mieux maîtriser facteurs déterminants sur leur qualité.

Contenu

Le matin:

Notion de qualité des huiles essentielles :

- Critères de qualité des huiles essentielles et hydrolats
- Composition chimique des huiles essentielles
- Principes d'analyses des huiles essentielles

L'après midi :

Les leviers pour assurer la qualité :

- Qualité et état du végétal à distiller
- Eviter de dégrader (matériaux utilisés, nettoyage, stockage)
- Durée de distillation
- Qualité de la vapeur

INFOS PRATIQUES

Lieu : au CRIEPPAM, à Manosque (04)

Date : 23 janvier 2019

Horaires : 8h45 - 17h00

Repas : tiré du sac

Intervenante :

Bert CANDAELE, ingénieur spécialisé en distillation au CRIEPPAM

Public : Agriculteurs, porteurs de projet

Prérequis : Aucun

Tarif :

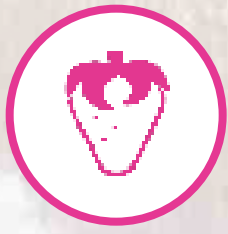
GRATUIT : pour les agriculteurs pris en charge par VIVEA *auton de 50 € à l'ordre de Agribio 04 à faire parvenir par courrier pour valider votre inscription*

Agriculteurs non éligibles au VIVEA nous contacter.

Possibilité de délivrance d'une attestation de formation.

Pour tout renseignement

Mégane VECHAMBRE 04 92 72 53 95 - 06 29 64 24 33 - conseillerppam@bio-provence.



Cultiver des petits fruits rouges en bio (fraises, framboises)

Cette formation est faite pour vous si

Vous souhaitez mettre en place et gérer d'un atelier de petits fruits en AB.

Contenu

Jour 1 :

Matinée :

Apport théorique sur la conduite des fraisiers et framboisiers : Choix de la parcelle, Choix du sol, Précédent cultural, analyse et fumure de sol, Choix des variétés, Plantation et paillage (gestion de l'enherbement sur le rang et en inter-rang), Irrigation, Plein air ou sous abri, Protection phytosanitaire (principaux parasites et maladies rencontrées), Itinéraire cultural (taille, palissage...).

Après-midi :

Echanges sur les données économiques : Investissement et fonctionnement pour les différents ateliers de fruits rouges (coût et temps de travail)

Jour 2 :

Matinée :

atelier pratique de taille des framboisiers et nettoyage des fraisiers.

Après-midi :

Apport théorique sur la conduite des cassis et groseilles : Choix de la parcelle, Choix du sol, Précédent cultural, analyse et fumure de sol, Choix des variétés, Plantation et paillage (gestion de l'enherbement sur le rang et en inter-rang), Irrigation, Plein air ou sous abri, Protection phytosanitaire (principaux parasites et maladies rencontrées), Itinéraire

INFOS PRATIQUES

Lieu : entre le nord de Sisteron et le sud de Gap

Date : 24 et 25 janvier 2019

Horaires : 8h45 - 17h30

Repas : tiré du sac

Intervenants :

Stéphane Martignac, formateur et producteur Bio en Corrèze, conseiller en petits fruits rouges

Public : Agriculteurs, porteurs de projet, salariés agricoles

Prérequis : Aucun

Tarif :

GRATUIT : pour les agriculteurs pris en charge par VIVEA *auton de 50 € à l'ordre de Agribio 04 à faire parvenir par courrier pour valider votre inscription*

Agriculteurs non éligibles au VIVEA nous contacter.

Pour tout renseignement

Bertille Gieu 06 03 07 94 88 ou agribio05@bio-provence.org.



Convertir son exploitation à l'agriculture bio

Cette formation est faite pour vous si

Vous vous interrogez sur une possible conversion de votre exploitation à l'agriculture biologique

Contenu

Mardi 29 janvier : quels changements sur mon exploitation en passant en bio ?

- Approche globale des changements en bio sur l'exploitation.
- La réglementation bio dans les grandes lignes
- Les aides à la bio
- La certification : comment cela fonctionne ? Visite d'une ferme en présence d'un organisme certificateur.
- Evaluation des atouts et contraintes de son exploitation pour un passage en bio

Jeudi 7 février : la gestion des productions végétales et animales en bio

- Fonctionnement et principes techniques de productions végétales en bio
- Gestion de la fertilité et des mauvaises herbes en bio.
- Comment gérer un élevage en bio : alimentation, soins aux animaux ...
- Visite d'exploitation.

Suivi individuel :

A l'issue des deux premières journées de formation, un suivi individuel d'une demi-journée sur votre exploitation vous sera proposé pour vous appuyer dans la construction de votre projet.

Une dernière demi-journée d'échanges vous sera proposée à l'automne 2019.



Organisé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture 04

Pour tout renseignement

Mathieu MARGUERIE 04 92 72 53 95 ou mathieu.marguerie@bio-provence.org

Caroline BARBOT 04 92 30 57 69 ou cbarbot@ahp.chambagri.fr

INFOS PRATIQUES

Lieu : Alpes de Haute-Provence

Date : 29 Janvier, 7 février 2019

Horaires : 8h45 - 17h00

Repas : tiré du sac

Intervenants :

Caroline BARBOT (conseillère bio
Chambre d'Agriculture 04)

Mathieu MARGUERIE (conseiller bio
Agribio 04)

Public : Agriculteurs, porteurs de projet

Prérequis : Aucun

Tarif :

21 € pour les agriculteurs pris en charge par VIVEA mais *caution de 50 € à l'ordre d'Agribio 04 à faire parvenir par courrier pour valider votre inscription*

Agriculteurs non-éligibles aux fonds VIVEA nous contacter.



...sont souvent les premiers auxquels on pense lorsque l'on réfléchit aux cultures à mettre sous abris, et représentent dans certains cas une part importante du chiffre d'affaire de la ferme mais sont aussi les cultures qui nécessitent les charges les plus importantes (lutte biologique, main d'œuvre...).

...de mise en place des légumes d'été :



	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
...				R	R	R	R	R	R
...		P			R	R	R	R	R
...			R	R	R	R	R	R	R
...				P		R	R	R	R
...		P			R	R	R	R	R
...				R	R	R	R	R	R
...		P			R	R	R	R	R

place de la culture suivante afin de permettre à la matière organique de se décomposer correctement

Sorgho fourrager, sarrasin et moutarde brune sont des espèces ayant une croissance rapide pouvant s'adapter à ce type de créneau.

A droite : organisation des rotations sous abris

AOUT/SEPTEMBRE/OCTOBRE

LÉGUMES FIN D'HIVER
MISE EN CULTURE :
OCT/NOV/DÉC.
RÉCOLTE :
MARS/AVRIL VOIRE MAI

POINTS CLÉS DE LA PLANIFICATION SOUS ABRIS

Planification et rotations en maraîchage bio

Cette formation est faite pour vous si

- 1/ vous êtes : Maraichers (en bio) diversifiés, récemment installés ou installés depuis moins de 10ans.
- 2/ vous souhaitez : Mettre en place des rotations de cultures adaptées à votre système

Contenu

Jour 1 (le 31 janvier) :

Connaître le principe et les objectifs de la rotation de cultures.

Jour 2 (mi mars) :

- Elaborer sa rotation de culture
- Observation de terrain chez une maraîchère expérimentée

INFOS PRATIQUES

Lieu : Gap et La Saulce

Date : 31 janvier et mi-mars 2019

Horaires : 8h45 - 17h00

Repas : tiré du sac

Animatrice :

Bertille GIEU, conseillère maraîchage à Agribio05

Public : Agriculteurs, porteurs de projet

Prérequis : Aucun

Tarif :

GRATUIT : pour les agriculteurs pris en charge par VIVEA *auton de 50 € à l'ordre de Agribio 04 à faire parvenir par courrier pour valider votre inscription*

Agriculteurs non éligibles au VIVEA nous contacter.

Possibilité de délivrance d'une attestation de formation.

Pour tout renseignement

Bertille Gieu 06 03 07 94 88 ou agribio05@bio-provence.org.



Bilan de campagne maraîchage bio (suite)

Réfléchir à ses variétés et itinéraires techniques

Cette formation est faite pour vous si

Agribio04 propose aux maraîchers qui le souhaitent de se retrouver en salle le mardi 5 février 2019 pour faire un bilan de campagne de l'année de maraîchage 2018 (choix variétaux, itinéraires techniques, maladies, ravageurs, etc.) pour échanger sur ce qui a bien fonctionné, moins bien fonctionné... Pas d'intervenant(e), juste vous !

Contenu

- Tour de table

- Retour sur les variétés utilisées et les itinéraires techniques suivis en 2018, par groupe :
 - « légumes fruits - ratatouille »
 - « légumes racines »
 - « légumes feuilles ou primeurs »

Chaque groupe choisi une ou deux espèces pour en parler avec les autres : choix de la ou des variétés, le ou les itinéraires techniques, points forts, points faibles, questionnements. Présentation de chaque groupe et échanges. Possibilités d'aborder des points techniques transversaux : désherbage, gestion de l'enherbement, engrais verts, etc.

- Retour sur les essais 2018 (bandes fleuries)

- Essais 2019 :

- Bandes fleuries - distribution de graines
- Suivi d'engrais verts
- Granulés luzerne en fertilisation azotée

Protocoles, planning, données à noter, visites...

Autres : prochaines formations, journées techniques...

INFOS PRATIQUES

Lieu : Forcalquier ou ailleurs (sur une ferme) en fonction des participants

Date : 5 février 2019

Horaires : 8h45 - 17h00

Repas : tiré du sac

Animatrice :

Mégane Véchambre, animatrice conseillère maraîchage et PPAM à Agribio04

Public : Agriculteurs, porteurs de projet

Prérequis : Aucun

Tarif :

GRATUIT : pour les agriculteurs pris en charge par VIVEA *auton de 50 € à l'ordre de Agribio 04 à faire parvenir par courrier pour valider votre inscription*

Agriculteurs non éligibles au VIVEA nous contacter.

Possibilité de délivrance d'une attestation de formation.

Pour tout renseignement

Mégane VECHAMBRE 04 92 72 53 95 - 06 29 64 24 33 - conseillerppam@bio-provence.



Produire ou cueillir des plantes aromatiques diversifiées pour les circuits courts

Cette formation est faite pour vous si

Vous produisez ou souhaitez produire ou cueillir des plantes aromatiques et médicinales diversifiées, transformées sur la ferme à destination des circuits courts et de la vente directe.

Contenu

Le mercredi 6 février :

Matin : quelle plante pour quel marché ? Comment appréhender les marchés possibles ?

- Choix des espèces («faciles» ou qui demandent plus de technicité)
- Choix des systèmes de production (diversité, irrigation, etc.)
- Transformation (plantes fraîches, sèches, huiles essentielles, graines, poudre...) et stockage à la ferme
- Réglementations liées à la production, transformation et vente directe

Après-midi : focus sur la cueillette sauvage

- Les productions issues de la cueillette sauvage
- La réglementation liée à la cueillette sauvage
- La recherche de sites de cueillette
- L'organisation du chantier de cueillette

Le mercredi 7 février :

Matin : les tendances du marché des plantes aromatiques

- La vente directe et les différents circuits de commercialisation
- L'importance de l'étude de marché
- La réglementation sur la vente directe
- Temps de travaux et approche technico-économique

Après-midi (terrain) :

Visite d'une exploitation de production de PPAM pour les circuits courts. Atouts et contraintes au regard de l'expérience du producteur.

INFOS PRATIQUES

Lieu : à définir

Date : 6 et 7 février 2019

Horaires : 8h45-17h00

Repas : tiré du sac

Intervenant :

Gérard DELEUSE, chargé de mission PPAM au CIVAM Bio du Gard

Public : Agriculteurs, porteurs de projet

Prérequis : Aucun

Tarif :

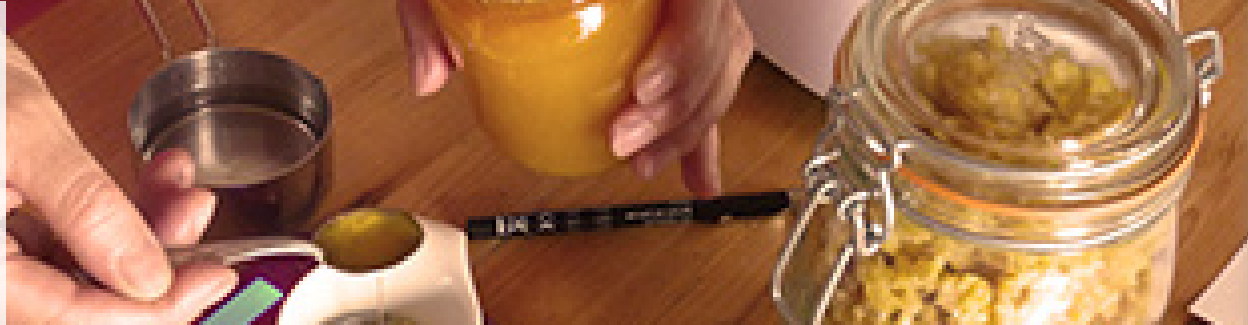
GRATUIT : pour les agriculteurs pris en charge par VIVEA *action de 50 € à l'ordre de Agribio 04 à faire parvenir par courrier pour valider votre inscription*

Agriculteurs non éligibles au VIVEA nous contacter.

Possibilité de délivrance d'une attestation de formation.

Pour tout renseignement

Mégane VECHAMBRE 04 92 72 53 95 - 06 29 64 24 33 - conseillerppam@bio-provence.



Transformer en cosmétiques les produits fermiers (PPAM, produits de la ruche)

Cette formation est faite pour vous si

Vous produisez ou souhaitez produire des produits cosmétiques sur votre exploitation et échanger sur des aspects techniques de fabrication (laboratoire, matériel, ustensiles, recettes...).

Contenu

Le mercredi 13 février : SAPONIFICATION :

Matin :

Saponification à froid : théorie, bonnes pratiques de fabrication

Après-midi :

Saponification à froid : pratique-fabrication en laboratoire

Le mercredi 14 février : AUTRES PRODUITS (baume, gel, émulsion) :

Matin :

Autres produits : théorie : rappels sur les différents moyens d'extraction des plantes (distillation, macération, etc.), choix des ingrédients (huiles végétales, émulsifiants, conservateurs, etc.), valorisation des hydrolats

Après-midi :

Autres produits (baume, gel, émulsion...) : pratique-fabrication en laboratoire, à partir d'un cahier de recettes de l'intervenante et/ou des recettes des stagiaires

INFOS PRATIQUES

Lieu : à définir

Date : 13 et 14 février 2019

Horaires : 8h45-17h00

Repas : tiré du sac

Intervenant :

Nathalie FERRER, chimiste spécialisée dans les cosmétiques au CFPPA de Saint-Flour

Public : Agriculteurs, porteurs de projet

Prérequis : Aucun

Tarif :

GRATUIT : pour les agriculteurs pris en charge par VIVEA *auton de 50 € à l'ordre de Agribio 04 à faire parvenir par courrier pour valider votre inscription*

Une participation sera demandée aux stagiaires (9€, à confirmer).

Agriculteurs non éligibles au VIVEA nous contacter.

Possibilité de délivrance d'une attestation de formation.

Pour tout renseignement

Mégane VECHAMBRE 04 92 72 53 95 - 06 29 64 24 33 - conseillerppam@bio-provence.

Possibilité de prise en charge financière par les OPCA



Calculer son prix de revient en arboriculture bio

Cette formation est faite pour vous si

- 1/ vous êtes : arboriculteurs bio ou en conversion
- 2/ vous souhaitez : apprendre à utiliser l'outil excel « prix de revient »

Conte-

Pré rendez-vous de 3,5 heures en prestation rattachable entre le 25jan et le 18 février

Jour 1 :

-Qu'est-ce qu'un prix de revient ? Pourquoi le définir et en maîtriser sa construction ? Comment différencier le prix de revient d'un part d'un produit frais, d'une autre part d'un produit transformés.

-Pourquoi et comment maîtriser les prix de revient dans le cadre de négociation collective des prix de vente et de développement de la contractualisation ? Cas spécifique des OEPB F&L

Jour 2 :

-Quelles sont les éléments constitutifs d'un prix de vente
-Quelles sont les difficultés rencontrées pour construire un prix de vente sur un produit donné, comment les surmonter?
-Analyse de différents choix méthodologiques pour construire des prix de vente permettant une juste rémunération du travail des producteurs et des salariés, une intégration des risques et globalement de sécuriser la ferme.

INFOS PRATIQUES

Lieu : Laragne, Alpes Coop Fruits

Date : 19 et 20 février 2019

Horaires : 8h45 - 17h00

Repas : tiré du sac

Intervenants :

Richard LAIZEAU

Public : Agriculteurs, porteurs de projet, salariés agricoles

Prérequis : Aucun

Tarif :

GRATUIT : pour les agriculteurs pris en charge par VIVEA *auton de 50 € à l'ordre de Agribio 04 à faire parvenir par courrier pour valider votre inscription*

Agriculteurs non éligibles au VIVEA nous contacter.

Possibilité de délivrance d'une attestation de formation.

Pour tout renseignement

Bertille Gieu 06 03 07 94 88 ou agribio05@bio-provence.org.



Connaitre la réglementation : production et commercialisation de produits cosmétiques

Cette formation est faite pour vous si

Vous produisez ou souhaitez produire des produits cosmétiques sur votre exploitation et connaître la réglementation sur la production et la commercialisation.

Contenu

Le mardi 26 février :

Matin : Connaître la réglementation cosmétique

- Tour de table des attentes et des questions
- Règlement CE 1223/2009
- Les responsabilités des producteurs

Après midi : Rédiger son dossier information produit et maîtriser les règles de l'étiquetage

- Rédiger son DIP : Dossier Information Produits
- Evaluer la sécurité d'un cosmétique pour la santé humaine
- Les mentions d'étiquetage
- Notification électronique sur le portail européen CPNP
- Synthèse collective des points abordés

Le mercredi 27 février :

Matin : Connaître les bonnes pratiques de fabrication des cosmétiques en terme de risques, de process et de traçabilité

- Normes des BPF (Bonnes Pratiques de Fabrication) cosmétiques (Normes ISO 22716)
- Compréhension des risques
- Méthodes et Process : sensibilisation à la norme 22716

L'après-midi : Savoir rédiger sa fiche de fabrication et faire le bilan général de la formation

- Comment rédiger sa fiche de fabrication de cosmétiques
- Importance de la traçabilité, comme fil conducteur de ses démarches
- Bilan de la réglementation cosmétique
- Synthèse collective des points abordés

INFOS PRATIQUES

Lieu : à définir

Date : 26 et 27 février 2019

Horaires : 8h45-17h00

Repas : tiré du sac

Intervenant :

Nathalie FERRER, chimiste spécialisée dans les cosmétiques au CFPPA de Saint-Flour

Public : Agriculteurs, porteurs de projet

Prérequis : Aucun

Tarif :

GRATUIT : pour les agriculteurs pris en charge par VIVEA *action de 50 € à l'ordre de Agribio 04 à faire parvenir par courrier pour valider votre inscription*

Agriculteurs non éligibles au VIVEA nous contacter.

Possibilité de délivrance d'une attestation de formation.

Pour tout renseignement

Mégane VECHAMBRE 04 92 72 53 95 - 06 29 64 24 33 - conseillerppam@bio-provence.

Possibilité de prise en charge financière par les OPCA





Transformer mes plantes aromatiques sauvages et cultivées (confits, pestos, vinaigres, huiles, etc.)

Cette formation est faite pour vous si

Vous transformez ou souhaitez transformer vos plantes aromatiques en produits de différents types : produits gélifiés (confits), sirops, pestos et conserves (soupes), vinaigres et huiles aromatisées.

Contenu

Le lundi 4 mars :

Matin :

- Étude de la réglementation en vigueur sur la transformation et la commercialisation des plantes aromatiques et médicinales:
 - > définition réglementaire des produits
 - > étiquetage
 - > locaux de transformation
- Étude des bonnes pratiques de récolte-cueillette, transport et des prétraitements avant transformation

Après-midi :

- Étude des technologies de transformation et de conservation :
 - > séchage des plantes
 - > fabrication de produits gélifiés (type confits de plantes) et de sirops
 - > fabrication de pestos et conserves type soupes
 - > fabrication de vinaigres et huiles aromatisés

Le mardi 5 mars :

Matin :

- Étude des matériels de transformation.
- Test et auto-contrôle des échantillons apportés par les participants

Après-midi :

Travaux pratiques : fabrication de confit, et/ou de sirop, et/ou de soupe, et/ou de pesto

INFOS PRATIQUES

Lieu : à définir

Date : 4 et 5 mars 2019

Horaires : 8h45-17h00

Repas : tiré du sac

Intervenant :

Formateur du CFPPA de la Lozère

Public : Agriculteurs, porteurs de projet

Prérequis : Aucun

Tarif :

GRATUIT : pour les agriculteurs pris en charge par VIVEA *auton de 50 € à l'ordre de Agribio 04 à faire parvenir par courrier pour valider votre inscription*

Agriculteurs non éligibles au VIVEA nous contacter.

Possibilité de délivrance d'une attestation de formation.

Pour tout renseignement

Mégane VECHAMBRE 04 92 72 53 95 - 06 29 64 24 33 - conseillerppam@bio-provence.

Possibilité de prise en charge financière par les OPCA



Raisonner son projet en agriculture de conservation en céréales (Alpilles)

Cette formation est faite pour vous si

Vous souhaitez dans vos grandes cultures réfléchir à un projet en agriculture de conservation : réduction du travail du sol et mise en place de couverts végétaux

Contenu

Cette formation se déroulera sur 1 jours avec un module préalable à réaliser sur internet.

Modules de formation internet : Connaître les principaux enjeux de l'agriculture de conservation

Dès le 5 février 2019. Vidéos et questionnaires en ligne : les grands principes de l'agriculture de conservation, gestion de la fertilité physique et biologique des sols agricoles, implantation et gestion des couverts ; choix et destruction des couverts ; les couverts associés.

Mardi 5 mars : le sol, base des agrosystèmes durables

Le matin (en salle) : Fonctionnement général des sols agricoles ; fertilité physique des sols agricoles : gérer et réparer la structure des sols; fertilité organique des sols agricoles : gestion de la matière organique

L'après-midi (sur le terrain) : Visite d'une exploitation en agriculture de conservation : itinéraires techniques, organisation, temps de travail, coûts de production. Diagnostic de la fertilité des sols au champ : test bêche et profils de sol.

Cette formation est organisée en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Alpilles.



Pour tout renseignement

Mathieu MARGUERIE 04 92 72 53 95 ou mathieu.marguerie@bio-provence.org

INFOS PRATIQUES

Lieu : Parc des Alpilles

Date : 5 mars 2019

Horaires : 9h00-17h00

Repas : tiré du sac

Intervenant :

Matthieu ARCHAMBEAUD, agronome spécialiste en physiologie végétale, expert national sur l'agriculture de conservation des sols

Public : Agriculteurs, porteurs de projet

Prérequis : Aucun

Tarif :

GRATUIT : pour les agriculteurs pris en charge par VIVEA *auton de 50 € à l'ordre de Agribio 04 à faire parvenir par courrier pour valider votre inscription*

Agriculteurs non éligibles au VIVEA nous contacter.

Possibilité de délivrance d'une attestation de formation.

Au vu de la forte demande, inscription obligatoire avant le 20 janvier





Itinéraires techniques du melon et de l'aubergine bio

Cette formation est faite pour vous si

Vous souhaitez mieux connaître / vous perfectionner sur l'itinéraire technique de cultures d'été : melon et aubergine bio.

Conte-

Par espèce :

- Choix variétal
- Planning de culture
- production des plants
- Conduite des cultures,
- Protection contre les ravageurs et maladies (prévention, biodiversité fonctionnelle, lutte biologique, biopesticides ...)

INFOS PRATIQUES

Lieu : à définir

Date : 7 mars 2019

Horaires : 8h45 - 17h00

Repas : tiré du sac

Intervenants :

Catherine Mazollier, référente maraîchage bio au GRAB

Public : Agriculteurs, porteurs de projet

Prérequis : Aucun

Tarif :

GRATUIT : pour les agriculteurs pris en charge par VIVEA *auton de 50 € à l'ordre de Agribio 04 à faire parvenir par courrier pour valider votre inscription*

Agriculteurs non éligibles au VIVEA nous contacter.

Possibilité de délivrance d'une attestation de formation.

Pour tout renseignement

Mégane VECHAMBRE 04 92 72 53 95 - 06 29 64 24 33 - conseillerppam@bio-provence.



Agriculture de conservation en bio : les clés pour débuter et s'organiser (04 et 13)

Cette formation est faite pour vous si

Vous souhaitez dans vos grandes cultures et PPAM réfléchir à un projet en agriculture de conservation : réduction du travail du sol et mise en place de couverts végétaux

Contenu

Le matin (en salle) :

L'agriculture biologique de conservation : pourquoi ?

- Le climat, une composante essentielle avec laquelle composer.
- Un sol en bonne santé, base de la production durable en bio
- Fertilité des sols : concilier le fonctionnement à moyens termes et la nutrition des cultures à courts termes.
- Pourquoi raisonner son travail du sol en bio ?

Fonctionnement général des sols agricoles ; fertilité physique des sols agricoles : gérer et réparer la structure des sols; fertilité organique des sols agricoles : gestion de la matière organique

L'agriculture biologique de conservation : comment ?

- L'agriculture de conservation en non bio : comprendre les clés de ces systèmes et les réussites en conditions méditerranéennes pour s'en inspirer.
- En bio, quelles références et performances connues en Provence ?
- Les couverts en Provence : quelles stratégies ?
- Quels matériels adaptés ?

L'après-midi (sur le terrain) : Visite d'une exploitation en agriculture de conservation : itinéraires techniques, organisation, temps de travail, coûts de production. Diagnostic de la fertilité des sols au champ : test bêche et profils de sol.

INFOS PRATIQUES

Lieu : Alpes de Haute-Provence

Date : 8 mars 2019 (à confirmer)

Horaires : 9h00-17h00

Repas : tiré du sac

Intervenant :

Mathieu MARGUERIE, Ingénieur agronome grandes cultures bio à Agribio 04-Bio de PACA

Laurent BOUVIN, agriculteur en agriculture de conservation en bio.

Public : Agriculteurs, porteurs de projet

Prérequis : Aucun

Tarif :

GRATUIT : pour les agriculteurs pris en charge par VIVEA *auton de 50 € à l'ordre de Agribio 04 à faire parvenir par courrier pour valider votre inscription*

Agriculteurs non éligibles au VIVEA nous contacter.

Possibilité de délivrance d'une attestation de formation.

Pour tout renseignement

Mathieu MARGUERIE 04 92 72 53 95 ou mathieu.marguerie@bio-provence.org



Engrais verts et couverts végétaux en maraîchage bio

Cette formation est faite pour vous si

Vous souhaitez mieux connaître / vous perfectionner sur l'utilisation des engrais verts en maraîchage bio.

Conte-

Lundi 11 mars (en salle) :

- Intérêts des engrais verts
- Choix des espèces
- Mode de conduite
- Différentes utilisation des couverts (engrais verts, couverts vivants, couverts roulés...)
- Travail sur cas concrets en sous-groupes sur le choix des couverts en fonction des contraintes de l'exploitation (identification des créneaux et espèces adaptées correspondantes)

Mardi 12 mars (terrain) :

- Visite de la plateforme expérimentale de couverts végétaux à Gréoux-les-Bains (25 espèces en pur ou mélange, semées fin août 2018, au sec et à l'irrigué)
- Visite d'exploitations maraîchères avec engrais verts

INFOS PRATIQUES

Lieu : à définir

Date : 11 et 12 mars 2019

Horaires : 8h45 - 17h00

Repas : tiré du sac

Intervenants :

Hélène VEDIE, référente sur la fertilité du sol et les engrais verts en maraîchage bio au GRAB

Public : Agriculteurs, porteurs de projet

Prérequis : Aucun

Tarif :

GRATUIT : pour les agriculteurs pris en charge par VIVEA *auton de 50 € à l'ordre de Agribio 04 à faire parvenir par courrier pour valider votre inscription*

Agriculteurs non éligibles au VIVEA nous contacter.

Possibilité de délivrance d'une attestation de formation.

Pour tout renseignement

Mégane VECHAMBRE 04 92 72 53 95 - 06 29 64 24 33 - conseillerppam@bio-provence.



Réfléchir, concevoir et préparer son projet agroforestier

Cette formation est faite pour vous si

Vous souhaitez réfléchir à la mise en place d'un projet agroforestier réussi sur votre exploitation. A l'issue de la formation, le but est que chaque stagiaire reparte avec des éléments précis et évalués pour concevoir son projet agroforestier.

Contenu

Cette formation se déroulera sur trois jours avec des modules complémentaires de formation sur internet.

Modules de formation internet de 8h (avant la formation)

Dès le 5 février 2019

proposé en amont de la formation aux producteurs. Il visera à leur permettre d'acquérir ou réviser les notions de base sur les systèmes agroforestiers et de faire une première réflexion sur leur projet.

Jour 1 - Mardi 10 Janvier (en salle)

- Présentation des projets de chacun des stagiaires.
- S'approprier les méthodes de création et les techniques de gestion d'un aménagement agroforestier. Quels sont les éléments à prendre en compte pour la conception d'un projet agroforestier ? Quelles contraintes techniques, économiques ?
- Choix des essences, modes de gestion, organisation de l'exploitation, calendriers de planification des projets.

Jour 2 - Mardi 11 Janvier (salle et terrain)

- Visite commentées d'exploitations des stagiaires ayant des projets agroforestiers. Réflexion commune sur le terrain pour la mise en place de parcelles agroforestières.
- Ateliers participatifs sur la conception des projets agroforestiers des stagiaires.

Jour 3 - Mercredi 24 Janvier (en salle)

- Ateliers participatifs sur la conception des projets agroforestiers des stagiaires.
- Finalisation des projets des stagiaires.

Pour tout renseignement

Mathieu MARGUERIE 04 92 72 53 95 ou mathieu.marguerie@bio-provence.org

INFOS PRATIQUES

Date : 11, 12 et 25 mars 2019

Lieu : Alpes de Haute-Provence

Horaires : 9h à 17h

Repas : tiré du sac

Intervenant :

Daniele Ori, expert national en agroforesterie à Agroof

Public : Agriculteurs, porteurs de projet

Prérequis : Aucun

GRATUIT : pour les agriculteurs pris en charge par VIVEA *auton de 50 € à l'ordre de Agribio 04 à faire parvenir par courrier pour valider votre inscription*

Agriculteurs non éligibles au VIVEA nous contacter.

Possibilité de délivrance d'une attestation de formation.

Au vu de la forte demande, inscription obligatoire avant le 20 janvier



Produire du blé bio en conditions méditerranéennes

Cette formation est faite pour vous si

Vous souhaitez développer la culture de blés bio sur votre exploitation

Contenu

Le matin : de la rotation à la conduite technique, quels choix opérer en climat provençal ?

- Place du blé dans la rotation
- Dates et desnités de semis
- Préparation du sol : peut-on se passer de labour ?
- Choix des variétés : paysannes ou modernes, quelles références en PACA ?
- Nutrition azotée
- Précautions sanitaires contre la carie du blé.
- Quelques données économiques ?

L'après-midi : visite d'essais variétaux et de ferme

- Visite commentée des essais variétaux de Mane : 27 variétés modernes et paysannes de blé tendre; 17 de blé dur.
- Visite d'exploitation en céréales bio et démonstration de désherbage mécanique

INFOS PRATIQUES

Lieu : Alpes de Haute-Provence

Date : mardi 19 Mars 2019

Horaires : 8h45 - 17h00

Repas : tiré du sac

Intervenants :

Mathieu MARGUERIE (conseiller bio Agribio 04)

Public : Agriculteurs, porteurs de projet

Prérequis : Aucun

Tarif :

GRATUIT : pour les agriculteurs pris en charge par VIVEA *auton de 50 € à l'ordre de Agribio 04 à faire parvenir par courrier pour valider votre inscription*

Agriculteurs non éligibles au VIVEA nous contacter.

Possibilité de délivrance d'une attestation de formation.

Pour tout renseignement

Mathieu MARGUERIE 04 92 72 53 95 mathieu.marguerie@bio-provence.org



Séchage à la ferme de plantes aromatiques et médicinales

Cette formation est faite pour vous si

Vous séchez ou souhaitez sécher vos plantes aromatiques à la ferme et savoir comment auto-construire votre séchoir.

Contenu

Le jeudi 28 mars :

Matin :

Les bases théoriques du séchage en fonction des plantes

Après-midi :

Les principes de construction d'un séchoir à la ferme

Le vendredi 29 mars :

Matin :

Visite d'une ou plusieurs fermes avec séchoirs

Après-midi :

Atelier de conception de séchoir en fonction des projets des stagiaires avec élaboration de plans

INFOS PRATIQUES

Lieu : à définir

Date : 28 et 29 mars 2019

Horaires : 8h45-17h00

Repas : tiré du sac

Intervenant :

Thibaut JOLIET, producteur et formateur au CFPPA de Montomorot, spécialisé dans le séchage des PPAM

Public : Agriculteurs, porteurs de projet

Prérequis : Aucun

Tarif :

GRATUIT : pour les agriculteurs pris en charge par VIVEA *auton de 50 € à l'ordre de Agribio 04 à faire parvenir par courrier pour valider votre inscription*

Agriculteurs non éligibles au VIVEA nous contacter.

Possibilité de délivrance d'une attestation de formation.

Pour tout renseignement

Mégane VECHAMBRE 04 92 72 53 95 - 06 29 64 24 33 - conseillerppam@bio-provence.

Possibilité de prise en charge financière par les OPCA



Traction animale en maraîchage bio

Cette formation est faite pour vous si

Vous souhaitez découvrir l'utilisation de la traction animale en maraîchage bio.

Contenu

Mardi 23 avril :

Matin :

- Identification des intérêts (travail du sol plus tôt en saison, meilleure gestion du temps...) et limites de la traction animale alliant les dimensions écologiques, économique et sociale.
- Présentation du MAMATA, un exemple en maraichage : la kassine
- Étude des intérêts économiques de cette pratique (coût, temps de travail, besoin/ limite en termes de surface par jour, par an...)

Après-midi :

- Préparation de l'animal et du matériel : choix et pose du harnachement : le collier (taille et mise en place), les traits (longueurs et matière), l'attelage
- Approche de la relation homme/animal : mise en confiance, exercices de détentes
- Identification des mesures à mettre en place pour travailler dans des conditions optimale (sécurité, respect de l'animal)
- Exercices de maniabilité

Mercredi 24 avril :

- Préparation de l'animal comme vu en jour 1
- Les outils combinés sur la kassine : polyvalence, rapidité et efficacité
- préparation des outils et réglage (en fonction de l'animal et du travail du sol désiré).
- Destruction d'un couvert végétal dans l'objectif de limiter les intrants et préparer un sol pour une nouvelle culture.
- Technique de la culture sur billon

Pour tout renseignement

Mégane VECHAMBRE 04 92 72 53 95 - 06 29 64 24 33 - conseillerppam@bio-provence.

INFOS PRATIQUES

Lieu : Curel (Vallée du Jabron), chez Sophie Heude

Date : 23 et 24 avril 2019

Horaires : 8h45 - 17h00

Repas : tiré du sac

Intervenants :

Jérôme KELLER, paysan-formateur chez Prommata.

Public : Agriculteurs, porteurs de projet

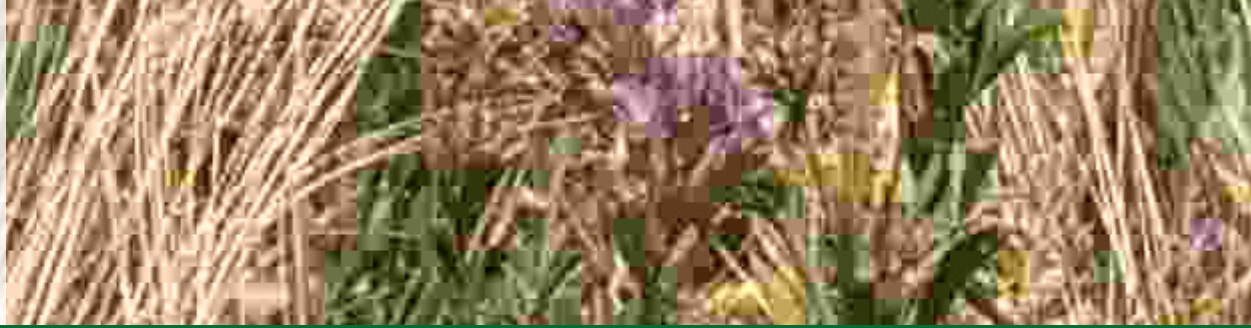
Prérequis : Aucun

Tarif :

GRATUIT : pour les agriculteurs pris en charge par VIVEA *auton de 50 € à l'ordre de Agribio 04 à faire parvenir par courrier pour valider votre inscription*

Agriculteurs non éligibles au VIVEA nous contacter.

Possibilité de délivrance d'une attestation de formation.



Plantes bioindicatrices

Cette formation est faite pour vous si

- 1/ vous êtes : céréaliers (ou éventuellement maraichers)
- 2/ vous souhaitez : apprendre à reconnaître les plantes bioindicatrices

Contenu

Jour 1 (16mai) :

Identifier les plantes bio-indicatrices en acquérant des notions d'évolution, et d'initiation à la science botanique. Définir les plantes ayant une approche indicatrice des milieux. Déterminer les bases d'écologie et de biologie au sein de la flore d'un milieu, et du lien entre plante et sol

Jour 2 (17mai) :

Réalisation de diagnostics sur le terrain avec l'aide des cahiers de botanique et des tableaux de correspondances. Évaluation des problématiques d'un sol grâce à la flore trouvée. Application de la méthodologie précédemment mise en place et analyse des résultats obtenus. Interprétation des résultats liés au contexte. Adapter son travail du sol en fonction des résultats obtenus.

INFOS PRATIQUES

Lieu : La Forest- Montbrand

Date : 16 et 17 mai 2019

Horaires : 8h45 - 17h00

Repas : tiré du sac

Intervenants :

Lionel Bunge, SARL Promonature, <http://www.promonature.com>

Public : Agriculteurs, porteurs de projet, salariés agricoles

Prérequis : Aucun

Tarif :

GRATUIT : pour les agriculteurs pris en charge par VIVEA *auton de 50 € à l'ordre de Agribio 04 à faire parvenir par courrier pour valider votre inscription*

Agriculteurs non éligibles au VIVEA nous contacter.

Possibilité de délivrance d'une attestation de formation.

Pour tout renseignement

Bertille Gieu 06 03 07 94 88 ou agribio05@bio-provence.org.



Maîtriser la distillation en PPAM biologiques

Cette formation est faite pour vous si

Vous souhaitez vous initier à la distillation des PPAM.

Contenu

Le matin : Connaître l'outil de distillation :

- Chaudière: fonctionnement, contraintes sur la qualité de l'eau et son suivi
- Réseau vapeur: vérifications, identifications
- Alambic: remplissage, ouverture, fermeture, manutention
- Condensateur: besoins en eau, qualité de l'eau, surveillance

L'après-midi : Savoir mettre en service l'outil et distiller ses productions :

Une distillation en pratique sur la PAPAMobile !

- Démarrage de la chaudière, réglages, modes opératoires
- Remplissage de la cuve de végétaux
- Réalisation d'une distillation, conduite, réglage de base
- Détermination de l'arrêt de distillation
- Analyse des eaux de chaudière, bêche, circuit de refroidissement

INFOS PRATIQUES

Lieu : Les Mées - PAPAMobile (04)

Date : 24 mai 2019

Horaires : 8h45-17h00

Repas : tiré du sac

Intervenant :

Bert CANDAELE, ingénieur spécialisé en distillation au CRIEPPAM

Public : Agriculteurs, porteurs de projet

Prérequis : Aucun

Tarif :

GRATUIT : pour les agriculteurs pris en charge par VIVEA *auton de 50 € à l'ordre de Agribio 04 à faire parvenir par courrier pour valider votre inscription*

Agriculteurs non éligibles au VIVEA nous contacter.

Possibilité de délivrance d'une attestation de formation.

Pour tout renseignement

Mégane VECHAMBRE 04 92 72 53 95 - 06 29 64 24 33 - conseillerppam@bio-provence.

Possibilité de prise en charge financière par les OPCA

Bulletin d'inscription En 5 étapes

Les formations sont organisées par Agribio 04 et 05




Etape 1 : « Je suis... »

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Dénomination (GAEC, EARL,..) :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Téléphone :
Courriel :

Je déclare avoir lu les conditions générales de la formation

Date :
Signature :

Etape 2 : « Je souhaite m'inscrire aux formations suivantes :... »

 FORMATION 1 :
DATE :
FORMATION 2 :
DATE :
FORMATION 3 :
DATE :
FORMATION 4 :
DATE :
FORMATION 5 :
DATE :

Pour cela je joins un chèque de réservation de 50 euros à l'ordre d'Agribio 04*. L'inscription à une formation ne sera définitive qu'à réception de ce chèque de réservation.

Je souhaite qu'Agribio 04 ou Bio de PACA conserve mon chèque de réservation à l'année pour les prochaines formations.

*chèque non encaissé sauf en cas d'absence injustifiée (Voir conditions générales)

Etape 3 : « Ma situation est.. »

• Je suis éligible au VIVEA

Ma formation est donc prise en charge par VIVEA (hors participation des stagiaires) et je joins OBLIGATOIREMENT à mon bulletin d'inscription un document attestant de mon éligibilité selon ma situation :

- Chef d'exploitation, conjoint collaborateur, cotisant solidaire, aide familiale ou associé
-> une copie de l'attestation à télécharger sur votre espace personnel du site de la MSA
- Installé(e) depuis moins d'un an
-> l'original de l'attestation d'affiliation avec la date d'installation à demander à la MSA
- Candidat(e) à l'installation
-> une attestation ORIGINALE produite par un Point Accueil Installation, un CEPPP ou un Conseil Régional soutenant la démarche d'installation

• Je ne suis pas éligible au VIVEA :

- Salarié, demandeur d'emploi, chef d'entreprise
-> les organismes suivants sont susceptibles de vous financer (OPCA, Pôle emploi, CCI, DIF...). Merci de nous contacter pour obtenir un devis
- Autre cas
-> Merci de nous contacter pour étudier votre situation

Etape 4 : Je regarde si la formation qui m'intéresse nécessite une participation du stagiaire

Dans certains cas, il est demandé une participation financière des stagiaires en plus de la prise en charge VIVEA ou des frais d'inscription pour les non éligibles (voir sur la page de présentation de la formation pour le montant). Il vous est donc demandé de joindre à votre bulletin d'inscription un chèque supplémentaire de ce montant à l'ordre d'Agribio 04.

Etape 5 : J'envoie mon courrier d'inscription à l'adresse suivante :

AGRIBIO 04

Village Vert - 5 Place de Verdun- 04 300 FORCALQUIER

En pensant à joindre :

- Le bulletin d'inscription
- Le chèque de réservation de 50 euros (Cf étape 2)
- Le document attestant de mon éligibilité VIVEA (Cf étape 3)
- Le chèque du montant de la participation stagiaire si demandée (Cf étape 4)





• **AGRIBIO 04** •
Les Agriculteurs **BIO** des Alpes
de Haute-Provence



• **AGRIBIO 05** •
Les Agriculteurs **BIO** des Hautes-Alpes



Groupements des producteurs bio des
Alpes de Haute-Provence
www.bio-provence.org

Le crédit d'impôt à la formation

Qui est concerné ?

Tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel, ainsi que ses associés, soit les exploitants individuels, gérants, présidents, administrateurs, directeurs généraux et membres du directoire d'entreprises individuelles, de société de personnes et de sociétés commerciales (SARL, SA...).

Comment est-il calculé ?

Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaire SMIC dans la limite de 40h/année civile.

Comment bénéficier du crédit d'impôt ?

Lors de leur déclaration d'impôts les bénéficiaires renseignent la déclaration spéciale (Cerfa n° 12635*01 ; téléchargeable sur www.impot.gouv.fr) et reportent le montant du crédit d'impôt sur l'imprimé de la déclaration. Ils déposent cette déclaration spéciale auprès du comptable de la direction générale des impôts. Il est nécessaire de conserver une attestation de présence à la formation pouvant être fournie par Agribio 04, celle-ci faisant office de justificatif.

Le service de remplacement

La participation à des formations professionnelles vous donne droit au service de remplacement et à une aide diminuant le coût de la journée de remplacement.

Conditions d'accès

Il suffit d'être adhérent au service de remplacement et d'être remplacé (e) dans les 3 mois qui suivent l'absence. Il est nécessaire de conserver une attestation de présence à la formation.

Où se renseigner ?

Vous pouvez contacter l'Association Départementale pour le Remplacement des Agriculteurs au 04 92 31 58 91 (04) ou 04 92 52 53 24 (05) .

Conditions Générales

Je souhaite participer à une ou plusieurs formations....

Je prends connaissance de l'intégralité des conditions générales de formation et je me reporte aux 5 étapes du bulletin d'inscription.

A noter qu'une inscription est définitive à réception du chèque de réservation et de la participation stagiaire lorsque celle-ci est demandée. Le nombre de places étant limité, les adhérents à Agribio 04-05 (ou autres GAB) seront prioritaires.

Je ne veux/peux plus participer à la formation :

J'annule impérativement par écrit plus de 7 jours avant le début de la formation. En cas d'absence non justifiée au démarrage de la session ou d'abandon en cours de stage pour un autre motif que la force majeure*, Agribio 04-05 se réserve le droit d'encaisser le chèque de réservation dans son intégralité.

*toute absence pouvant être justifiée par un certificat (maladie,...)

Attention : Une annulation d'inscription peut parfois remettre en cause le maintien de la formation : pensez aux autres et ne vous y prenez pas à la dernière minute pour le faire !

Et si Agribio 04 annule ou reporte la formation...

En effet, Agribio 04-05 se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation surtout en cas d'effectif insuffisant. Dans ce cas, je serai informé (e) dans les meilleurs délais et contacté (e) pour discuter du retour de mon paiement.

Une fois inscrit comment ça se passe ?

Date, lieu, horaires et programme :

Une convocation précisant date, lieu, horaires et programme seront communiqués à la liste des participants par courriel, au mieux 7 jours avant le début de la formation. Un programme plus détaillé sera également joint à cette convocation.

Mes obligations en tant que stagiaire :

En tant que stagiaire, je me dois de :

- Fréquenter avec assiduité et régularité le stage de formation auquel je suis inscrit
- Remplir une fiche individuelle et signer une feuille de présence en début et fin de chaque journée pour VIVEA
- M'interdire d'utiliser, copier, transmettre et plus généralement d'exploiter tout ou partie des documents transmis lors de cette formation, sans l'accord préalable et écrit du responsable de stage.

Et après la formation :

Je peux demander à Agribio 04 de me fournir une attestation de présence.